Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_065-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-065

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 30

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Joëlle Huon, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

Aide à l'immobilier d'entreprise SAS SUNSHINE à Plourin-lès-Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°13 " Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Marion Picart

Monsieur François LIRON crée la SAS Sunshine en mai 2021 à Morlaix et lance, fin 2023, sa première production de chocolat. Outre cette activité de fabrication de chocolat, l'entreprise conçoit et fabrique également ses propres machines. Actuellement en plein développement, l'acquisition du bâtiment rue du Parc (Plourin-lès-Morlaix), à proximité de son site actuel, rue Menguen (Morlaix), permettra à l'entreprise Sunshine de disposer de locaux plus adaptés à son activité et de faciliter les échanges entre les équipes. Ce nouveau bâtiment nécessitera d'importants travaux électriques.

La SAS Sunshine sollicite une aide financière de Morlaix Communauté pour réaliser ce projet dont le détail est présenté ci-après :

RAISON SOCIALE	**SAS SUNSHINE**
Forme juridique	SAS
Date de création	15/05/2021
Adresse	1 rue du Menguen à Morlaix (29600)
Nom de l'interlocuteur	François LIRON
Type de projet	Développement / Extension
Activité	Industrie agroalimentaire (chocolaterie)
Dernier effectif ETP hors gérant(s)	15
Répartition CA en % (entreprise/collectivité/particuliers)	95 / 0 / 5
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Petite entreprise
Libellé du projet	Acquisition et aménagement d'un bâtiment
Lieu du projet	Rue du Parc au Duc à Plourin-lès-Morlaix (29600)
Travaux portés par	SCI AN HEREZH à Morlaix

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_065-DE

Montant prévisionnel total du projet	172 640 €
Montant prévisionnel subventionnable	157 800 €
Dispositif d'aide *	Aide à l'immobilier d'entreprise
Taux d'intervention	20 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée *	157 800 € x 20 % = **31 560 €**
Création d'emploi(s) * sous 3 ans	2 emplois à minima suivant le dispositif (+ prévision de 6 emplois supplémentaires). En raison de la réglementation européenne **, le montant maximum d'aide étant déjà atteint, l'octroi de bonifications « création d'emplois » ne peut s'appliquer.
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE L'AIDE (aide plafonnée à 31 560 €) **	Soit une aide prévisionnelle de **31 560 €**
Type d'emploi(s) ETP/CDI	Ingénieur qualité, Responsable et Technicien Bureau d'Études, Chocolatier, Agents de production
Début prévisionnel des travaux	1er trimestre 2026
Fin prévisionnelle des travaux	3ème trimestre 2026

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier d'entreprise 2025-2028*
*** Le montant maximal de l'aide indiqué dans le tableau correspond à un plafond théorique. Ce dernier peut être ajusté à la baisse afin de respecter les limites européennes. A ce titre, conformément à la réglementation européenne en vigueur relative aux aides d'État en faveur des entreprises situées en zone éligibles PME, le montant d'aide ne peut excéder 20 % du montant des investissements subventionnables (TPE et PE), bonifications comprises.*

Plan de financement prévisionnel de l'opération (en € HT)					
Coût prévisionnel			**Financement prévisionnel**		
Dépenses éligibles :					
. Acquisition du bâtiment		140 000	Emprunt		134 080
. Travaux immobiliers (électricité)		5 500	Autofinancement		7 000
. Frais d'acquisition		12 300		Sous-total	141 080
	Sous-total	157 800			
			Aide immobilier d'entreprise		
Dépenses inéligibles :			de Morlaix Communauté : *		31 560
. Autoconstruction		14 840		Sous-total	31 560
	Sous-total	14 840			
	Total	**172 640**		**Total**	**172 640**

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D24-233 du 16 décembre 2024 approuvant la révision des règles d'attribution des nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise et tourisme pour la période 2025-2028,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 «Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 13 «Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques», Action 13.3 «Créer des conditions favorables à l'accueil de ces nouveaux travailleurs et entreprises et les promouvoir»,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 7 septembre 2026 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026, section investissement, Gestionnaire REL_ENTR, fonction 61, nature 2324, 23IMMOENTR, ECO pour les aides à l'immobilier d'entreprise.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_065-DE

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS SUNSHINE dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment à Plourin-lès-Morlaix, par le biais d'un versement à la SCI AN HEREZH qui porte les travaux, pour un montant de 31 560 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ